

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	A. EDUCATION & COMPETENCES	10 points	70%
	Diplôme de 2 ^e cycle (Maîtrise) 6 points Diplôme de 1 ^e cycle (Licence) 4 points Autres : Inéligibles <i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence.</i> Compétences linguistiques (4 points) : Français 3 points Anglais..... 1 pt		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points	
	Expérience dans le domaine de l'Environnement ou des sciences sociales - 8 à 10 ans 10 points - 5 à 7 ans 8 points		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	20 points	
	Expérience dans la coordination institutionnelle ou dans la réalisation de consultations liées au développement de document de projet en lien avec l'étude d'impact environnemental - Mission d'étude impact environnemental à caractère semblable au projet (3.5 points par mission) 10 points max - Mission en lien avec la planification urbaine, infrastructure, voirie et réseau divers (3.5		

	points par mission) 10 points max		
	D. PROPOSITION TECHNIQUE	30 points	
	Cohérence entre la méthodologie, les activités à réaliser et le calendrier proposé 15 points		
	L'approche méthodologique aborde les aspects importants de la mission de façon suffisamment claire 10 points		
	Considérations sur les aspects législatifs et de durabilités..... 5 points		
	POINT MAXIMAL DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)		
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30	30%
	CRITERE D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = \gamma (\mu/z)$ Où : p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		